



Ville de Brou-sur-Chantereine
(Seine-et-Marne)

Accusé de réception en préfecture
077-217700558-20240219-D-2024-012-AU
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Ville de Brou-sur-Chantereine
(Seine-et-Marne)

La Maire
(SB/CC/SP/2024.010)

DECISION AG/2024/012

Objet : Retrait de la décision AG/2024/011 « Suppléance et délégation de signature à Madame Patricia PETIT, 1^{ère} adjointe à la Maire, en l'absence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire ».

La Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 déterminant le nombre des adjoints au maire et fixant les postes de maires adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 constatant l'élection de Madame Patricia PETIT, en qualité de 1^{ère} adjointe à la Maire,

Vu l'arrêté du Maire en date du 06 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature pour Madame Patricia PETIT, en qualité de 1^{ère} adjointe à la Maire.

Vu la délibération en date du 27 juin 2022 précisant qu'en cas d'empêchement de la Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation en vertu de l'article L.2122-22 seront prises par l'adjoint auquel elle aura confié la suppléance,

Considérant qu'en cas d'absence, la Maire est provisoirement remplacée, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que la décision n°AG/2024/011 du 8 février 2024 est erronée.

DECIDE

Article 1 : La décision n°AG/2024/011 du 8 février 2024 est retirée.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : La Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Brou-sur-Chantereine,
Le 19 février 2024.
La Maire
Stéphanie BARNIER.

Document transmis en Préfecture,
Le 19 FEV. 2024
Notifié le ✓
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)